

Le 8 mai 2020

A l'attention des parents, (réouverture des centre de loisirs)

L'APLA a fait le choix d'ouvrir les accueils de Loisirs des communes déléguées de Saint Sylvain d'Anjou et de Pellouailles les Vignes à compter du mercredi 20 mai.

Au regard du protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs édité par le Ministère de l'éducation nationale et jeunesse (cf pièce jointe) et valable jusqu'au 2 juin, nous ne pouvons maintenir nos capacités d'accueils habituelles.

Voici les points clés issus du protocole :

- Adapter les choix opérés pour les établissements scolaires aux accueils collectifs de mineurs (ALSH, centre de loisirs...)
- L'accueil prioritaire au sein des ACM pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, quel que soit leur âge, est maintenu. (cf Instruction ministérielle du 8 avril 2020 en pièce jointe ou sur le site www.asso-apla.fr / rubrique information)
- Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il devra être fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation sociale nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis dans les ACM.
- Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Avant ces nouvelles directives datant du 7 mai 2020, nous avons évalué nos capacités d'accueils par site à 50 enfants maximum. Aujourd'hui cette capacité peut potentiellement être revue à la baisse notamment par le fait de ne pas avoir au sein d'un même groupe des enfants de groupes scolaires différents et au regard du nombre de salle et du nombre d'encadrants entre autres.

Nous pensons également au bien être physique et aussi morale des enfants. Vos enfants ont des besoins fondamentaux notamment de lien social et de jeux. J'attire votre attention sur le fait que 100% d'absence de contact et de maintien de la distanciation n'est pas réaliste sur la totalité de la journée malgré les meilleures volontés de tous.

Suite à ces différents éléments, vous comprenez que nous allons être dans l'obligation d'opérer des choix concernant les enfants à accueillir en fonction de différents critères (**sachant que l'accueil des enfants dont les 2 parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire sera prioritaire**).

L'accueil des enfants se fera uniquement à la journée avec repas (arrivée avant 9h30 et départ après 16h30).

Nous avons la nécessité de recenser vos besoins en termes d'accueils afin d'organiser au mieux cette reprise. Pour ce faire, merci de compléter le formulaire « Demande d'inscription » en cliquant sur ce lien <https://forms.gle/e9q3X3w1btP2f4Ar8> ou lien dans le mail ou disponible sur www.asso-apla.fr / rubrique information (Jusq'au 12 mai inclus)

Suite à cette demande, nous vous tiendrons informé par mail au plus tard vendredi 15 mai, de la possibilité ou non d'accueillir de votre enfant ainsi que les modalités.

Merci de votre compréhension

Ronan Touseau, Directeur APLA



L'ASSOCIATION
PELLOUAILLAISE
DE LOISIRS
ET D'ANIMATION

l'apla | 21 place de L'Échanson | Pellouailles-Les-Vignes
49112 Verrières en Anjou
Tél. : 02 41 76 19 15 | Courriel : accueil@asso-apla.fr
www.asso-apla.fr